

inconnu, promet au paysan qu'il garderait le secret s'il lui donnait du gibier, et que de plus, il lui accorderait sa protection ; quelques flacons de vin conservés dans un coin achevèrent de donner la gaieté aux convives. François I^{er} ne se coucha pas.

A la pointe du jour, le cor retentissait sur le sommet des montagnes ; le roi répondit, et bientôt une troupe de gentilshommes, la tête nue, envahissait la ferme. Le roi tint parole, et donna à Milot un permis perpétuel de chasse, héréditaire par droit d'aïnesse.

Vers le milieu du siècle actuel, Fontrobert, héritier de Milot, aurait communiqué ce document, portant la signature du roi, à une personne notable, qui, dit-on, l'aurait égaré (2).

LA MINE DE LA CHEVALINE

Récemment, le pré où se trouve la mine de la Chevaline, altitude environ 615, avait changé de maître. Au mois d'avril 1892, le nouveau propriétaire avait fait des fouilles pour mettre à jour les travaux des premiers mineurs. Après avoir enlevé le remblai, on a rencontré un mur en béton

(2) Nous adressons de sincères remerciements à M. Perret, conseiller d'arrondissement et négociant à Vaugneray ; les enquêtes officieuses qu'il a faites auprès des habitants de la contrée, nous ont été de la plus grande utilité.